

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 décembre 2025 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2	AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	Départ après la délibération 6
5	AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Philippe OBISSIER
7	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération 6
10	AIX-LES-BAINS	T MOREAU-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13	AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
15	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
18	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
20	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21	ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
31	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
33	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34	MERY	T FONTAINE Nathalie	
35	MERY	T ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

37	MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 2
39	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40	SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	Départ après la délibération 7
41	SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45	TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la délibération 6
46	TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
47	VIVIERS DU LAC	T AGUETTAZ Robert	
48	VIVIERS DU LAC	T SCAPOLAN Martine	
49	VOGLANS	T BERNON Martine	
50	VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
CHANAZ	HUSSON Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 34 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecourts.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2025

Exécutoire le : 16 DEC. 2025

Publiée / Notifiée le : 16 DEC. 2025

Visée le : 16 DEC. 2025

FINANCES

Budget Principal

AP/CP 014 – Aménagement des Gorges du Sierroz – Révision n°11

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation des Gorges du Sierroz, qui consiste en la création, sur environ 800 mètres, de cheminements mixtes en sommet de berges et de passerelles en encorbellement, le bâtiment étant partiellement déconstruit et remplacé par une structure interprétant le volume supprimé.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2025.

Le montant de l'AP reste inchangé à 3 407 812,14 €.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 juin 2017 portant ouverture de l'AP/CP,

Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°2 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant révision n°3 avec une modification de l'AP liée à des travaux supplémentaires (linéaire et demande DREAL),

Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°4 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 22 juin 2021 portant révision n°5 avec une modification de l'AP liée à des travaux supplémentaires,

Vu la délibération du 14 décembre 2021 portant révision n°6 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 22 février 2022 portant révision n°7 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°8 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 16 janvier 2024 portant révision n°9 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 28 janvier 2025 portant révision n°10 au motif des modifications de calendrier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement des gorges du Sierroz.

Aix-les-Bains, le 9 décembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 52
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

OPERATION	
Initiale de l'opération :	APCP014 - Gorges du Sierroz
Budget :	PRINCIPAL
Impulsion analytique :	143-11 et 143-11AP
Montant initial de l'opération :	2 596 008,00 euros
Montant actualisé (révision n°1) :	2 596 008,00 euros
Montant actualisé (révision n°2) :	2 596 008,00 euros
Montant actualisé (révision n°3) :	2 800 000,00 euros
Montant actualisé (révision n°4) :	2 970 000,00 euros
Montant actualisé (révision n°5) :	3 400 000,00 euros
Montant actualisé (révision n°6) :	3 400 000,00 euros
Montant actualisé (révision n°7) :	3 400 000,00 euros
Montant actualisé (révision n°8) :	3 407 812,14 euros
Montant actualisé (révision n°9) :	3 407 812,14 euros
Montant actualisé (révision n°10) :	3 407 812,14 euros
Montant actualisé (révision n°11) :	3 407 812,14 euros
DEPENSES	
Dépenses réalisées 2015	57 890,70
Dépenses réalisées 2016	38 917,80
Dépenses réalisées 2017	27 309,48
Dépenses réalisées 2018	66 379,82
Dépenses réalisées 2019	127 672,75
Dépenses réalisées 2020	181 822,72
Dépenses réalisées 2021	2 687 293,48
Dépenses réalisées 2022	170 525,39
Dépenses réalisées 2023	7 654,63
Dépenses réalisées 2024	3 735,26
Dépenses programmées 2025	11 500,00
Dépenses programmées 2026	27 110,11
TOTAL	3 407 812,14
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	Proposé
don subventions perçues 2018	57 890,70
don subventions perçues 2019	38 917,80
don subventions perçues 2020	27 309,48
don subventions perçues 2021	66 379,82
don subventions perçues 2022	127 672,75
don subventions perçues 2023	181 822,72
don subventions perçues 2024	2 687 293,48
don subventions perçues 2025	170 525,39
don subventions perçues 2026	7 654,63
don subventions perçues 2027	3 735,26
don subventions perçues 2028	0,00
Fonds de concours ville d'Aix	38 610,11
F.C.T.V.A. théorique	3 407 812,14
Emprunt	
Autofinancement	
TOTAL	3 407 812,14

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 8 : Budget Principal - AP/CP 014 - Aménagement des Gorges du Sierroz - Révision n.11

Date de transmission de l'acte : 16/12/2025

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 16/12/2025

Numéro de l'acte : D5665 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251209-D5665-DE

Date de décision : 09/12/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

